

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 2101

présenté par
Mme Park

ARTICLE 31

Supprimer l'alinéa 72.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel qui supprime l'alinéa 72, dont l'objectif est satisfait par la rédaction de l'alinéa 65.